

formuler, que trente-cinq pays soient parvenus à un accord ananime à leur sujet, et, qu'enfin, nos chefs politiques acceptent de s'y engager.

L'Acte final est tourné vers l'avenir et deux ans ne suffisent peut-être pas à évaluer ses répercussions avec justesse. Ces deux ans ont cependant suffi à nous faire découvrir les entraves qui freinent nos progrès. Dans tous nos pays, les yeux sont tournés vers Belgrade et ceux qui attachent le plus d'importance à l'Acte final sont également ceux qui attendent le plus de nos délibérations. Quelle est la meilleure façon d'aborder la tâche qui nous a été impartie?

De l'avis du Canada, notre ordre du jour se présente de façon tout à fait logique. En effet, il nous faut d'abord revoir, avec attention et objectivité, la mise en application actuelle de l'Acte final. A cette fin, nous avons tous dressé des inventaires et compilé des statistiques. Mais, en dernière analyse, cette revue se fait à des fins politiques et non par simple plaisir de la statistique. Ce qui importe, c'est la signification des chiffres. Après tout, bon nombre d'entre nous avaient, au départ, des positions fort différentes face aux principes et aux dispositions énoncés dans ce document. L'important, c'est de voir dans quelle mesure nous nous sommes rapprochés des objectifs dont nous avons convenu.

En procédant de la sorte, nous serons plus à même de mesurer l'écart actuel entre nos engagements et nos réalisations. Ce n'est qu'après avoir dressé un tel bilan que nous pourrons nous pencher sérieusement sur de nouvelles propositions qui doivent, à notre avis, non pas nous amener à réécrire l'Acte final — ce qui n'est d'ailleurs pas notre mandat — mais à renforcer davantage l'engagement collectif que nous avons pris vis-à-vis des objectifs de l'Acte et à améliorer la qualité même de nos réalisations.

L'Acte final est un document fait d'équilibre, sans quoi il n'aurait pas recueilli l'appui des trente-cinq pays que nous représentons ici. Par conséquent, le gouvernement du Canada considère qu'il se doit de respecter toutes les dispositions de l'Acte et il entend qu'elles soient toutes appliquées dans la même mesure.

L'opinion publique canadienne, quant à elle, s'attache plus particulièrement à certains aspects de l'Acte final, et ce, parce que certaines de ses dispositions touchent de plus près les préoccupations et les priorités des Canadiens en raison de leur conception d'une politique de détente réelle. En bref, les Canadiens jugeront cette politique à la lumière d'un seul critère, à savoir, la mesure dans laquelle l'appui qu'ils apportent à la politique de détente de leur gouvernement leur permet de vivre dans un monde plus sûr et plus humain, ce qui m'amène, à mon tour, à évaluer la politique amorcée à Helsinki face à ce critère.

Force nous est d'admettre que les dispositions de l'Acte final sont fort modestes au chapitre de la sécurité. (C'est sans doute pourquoi nos chefs de gouvernement nous ont donné plus de latitude sur ce chapitre que sur tout autre.) Cependant, aussi modestes qu'elles soient, nous ne devons pas mésestimer le rôle de mesures destinées à créer une atmosphère de confiance dans les efforts déployés pour stabiliser et améliorer le climat de l'Europe centrale, région où le face à face militaire reste le plus